Image not found or type unknown

# Ebriété publique manifeste?

Par **pat_om**, le **02/12/2008** à **09:57**

Bonjour
lors de la féria d'Arles, après une nuit où j'ai bu ed l'alcool, je me suis introduit en sautant les grilles dans les arènes avec 3 amis. Nous n'y avons commis aucune dégradation et après 30 min nous avons fait le chemin inverse. Nous avons alors été interpellés par des vigiles qui ont appelé la police nationale. 2 de mes amis se sont échappés et j'ai été amené au commissariat avec l'ami restant. Je tiens à souligner que meme si nous avions dépassé la limite d'alcool nous n'avions absolument pas le comportement d'hommes ivres, nous étions parfaitement lucides et calmes. Après avoir été conduits à l'hopital nous avons été placés 6h en garde à vue dans un mitard pour soi-disant "Ebriété Publique Manifeste" avant qu'on nous relache. Je viens de recevoir ma convocation au tribunal, qu'est ce que je risque et quelle doit etre mon attitude?
Merci de me répondre.
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés